

Dans le département du Haut-Rhin, les professionnels organisés en réseau interviennent dans les établissements scolaires pour informer sur la sexualité. Parallèlement, un dispositif d'accueil et de consultation a été mis en place sur l'ensemble du territoire.

# Sexualité, contraception : un réseau d'information et de prise en charge dans le Haut-Rhin

**Françoise Warynski,**  
gynécologue, chargée  
de la périnatalité,  
PMI, conseil général  
du Haut-Rhin,  
coordinatrice du réseau  
« Questions d'amour ».

**D**epuis plus de dix ans, le réseau Questions d'amour a été mis en place sur le département du Haut-Rhin. Il réunit les professionnels des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) : médecins, sages-femmes, assistantes sociales, psychologues, conseillères conjugales, qu'ils exercent dans les CPEF gérés directement par le conseil général ou dans les CPEF confiés à la gestion des hôpitaux, en partenariat avec les infirmières scolaires. Ce réseau a pour objectifs la prévention des grossesses non prévues et des Infections sexuellement transmissibles (IST), et plus largement, la promotion de la santé des jeunes. Concrètement, il assure les missions suivantes :

- informer les jeunes, essentiellement en milieu scolaire, sur les questions de sexualité, y compris la question des violences;
- permettre l'accès à la consultation et à l'information individuelle de contraception des mineurs dans les neuf CPEF du département et auprès des vingt-neuf médecins « réseau » en zone rurale;
- permettre l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et son accompagnement, dans cinq des neuf CPEF implantés dans les services hospitaliers réalisant les IVG dans le département.

Ce réseau repose essentiellement sur un travail d'information des professionnels auprès des jeunes, en lien étroit avec les actions de consultation menées au sein des CPEF du départe-

ment : vingt-deux intervenants des CPEF de l'ensemble du département assurent des séances d'information collective en milieu scolaire. Six coordinatrices organisent, avec les infirmières scolaires, la mise en place de ces actions, principalement dans les collèges et les lycées.

Les séances d'information durent deux heures et sont destinées prioritairement aux 14-15 ans (classes de quatrième et troisième), par petits groupes. Elles sont, autant que faire se peut, animées par un binôme de professionnels et l'infirmière scolaire de l'établissement. Le Mouvement français du planning familial assure des actions dans les écoles auprès des jeunes, en complémentarité avec ce dispositif et dans le cadre d'une convention avec le conseil général.

Ce dispositif permet un échange libre entre jeunes et professionnels, sur les questions qu'ils se posent, tant sur la contraception que sur le corps, leurs expériences et leur vécu, les lois, les interdits, les peurs. Il permet aussi de fournir des adresses, de faire connaître les acteurs de prévention et les structures locales d'accueil.

Outre les collèges, ces séances d'information sont aussi organisées dans les lycées, les centres socioculturels, en classe d'orientation, dans les instituts médico-éducatifs (IME). Onze mille jeunes en ont bénéficié, essentiellement dans les collèges (chiffre 2011).

## Orienter vers les lieux de consultation

Au-delà de l'information et des échanges, ces actions permettent aux

## DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS : « FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES »

Sage-femme en PMI sur le Haut-Rhin, elle a parmi ses missions celle d'intervenir en milieu scolaire dans le cadre du réseau Questions d'amour : « *Ce que je sais maintenant au bout de deux ans d'intervention, c'est que si l'on veut atteindre nos objectifs, ce n'est pas au travers de nos acquis d'adultes et de nos représentations que l'on peut y parvenir, mais au prix d'un questionnement sans fin de nos pratiques, au moyen de ce que les jeunes nous renvoient.* » Avec d'autres professionnels, elle se retrouve régulièrement sous la supervision d'un médecin référent, pour « *partager nos difficultés, évoluer dans nos pratiques* ».

jeunes de repérer ensuite un lieu de consultation individuelle ou un professionnel pour accéder à des informations complémentaires, une consultation médicale de contraception, un test de grossesse, un dépistage des IST ou une IVG.

Quels sont les lieux de consultation du département? Trois centres de planification de PMI sont implantés dans les principales zones urbaines, six CPEF sont implantés dans des centres hospitaliers, trois antennes sont assurées par des sages-femmes de PMI dans les centres médico-sociaux et une antenne fonctionne au sein de la Maison départementale des adolescents. Le dispositif offre ainsi des possibilités de consultations quotidiennes en ville,

Pour dialoguer avec les jeunes lors des séances d'information, les professionnels partent de cas concrets auxquels ils ont été confrontés dans le cadre du réseau : « Marie, 16 ans, vient de faire un test de grossesse. Elle est enceinte de quatre mois. Elle ne fera pas d'IVG » ; « Yasmina, 15 ans, a peur d'être enceinte, elle n'a pas utilisé de moyen contraceptif, son copain voulait absolument faire l'amour » ; « Maeva, 19 ans, à l'issue d'une soirée alcoolisée, a eu des relations sexuelles non protégées avec une connaissance. Elle consulte six semaines plus tard au CPEF pour un retard de règles. Elle est bouleversée par ce qui est arrivé car elle se décrit comme une personne qui anticipe. Elle ne comprend pas pourquoi elle s'est mise dans cette situation. Elle choisit de faire une IVG ». Ces parcours de vie permettent d'amorcer le débat avec les jeunes.

- Que pensent-ils de ces séances ? Selon une évaluation menée auprès de 1 289 élèves de troisième (via un questionnaire rempli à l'issue des séances d'information), 79 % déclarent avoir appris des choses nouvelles sur la relation garçon/fille, 83 % sur les méthodes contraceptives, 86 % sur les risques.

- Quelles informations retiennent-ils en priorité ? Les lieux où se renseigner, où aller s'ils ont un souci, choisir le moment pour avoir un enfant, ne pas se forcer si on n'a pas envie, faire des choix, en savoir plus sur la contraception, les IST.

- Ce qu'ils apprécient en priorité : la liberté d'expression, parler sans honte, être ensemble garçons et filles puis séparés pendant une heure, en parler avec une personne qu'ils ne connaissent pas, les questions anonymes, la possibilité de débattre.

- Ils formulent également des propositions : un homme pour en parler, des animateurs plus jeunes pour qu'ils soient plus à l'aise, la distribution de préservatifs à l'issue de la séance, davantage de temps pour développer certains thèmes.

F. W.

possibilité aux professionnels qui exercent dans ces centres d'intervenir dans les actions collectives et, plus globalement, s'adjoindre la collaboration de nouveaux professionnels s'avèrent des choses difficiles à réaliser dans le contexte budgétaire serré que connaissent aussi bien les collectivités territoriales que les hôpitaux. ■

## L'ESSENTIEL

- 11 000 jeunes du Haut-Rhin ont bénéficié d'une séance d'information collective sur la sexualité.
- Un dispositif d'accueil et de prise en charge a été mis en place sur le département dans les centres de planification et d'éducation familiale, incluant les médecins libéraux.
- Les jeunes peuvent y trouver une écoute, un accès à la contraception, une orientation vers des structures et des professionnels adaptés.

à Mulhouse et à Colmar. Par ailleurs, tous les centres sont ouverts au minimum tous les mercredis.

Ces centres assurent des consultations médicales de contraception, gratuites, confidentielles, avec possibilité d'anonymat. Outre l'information, ils délivrent des contraceptifs gratuits pour les mineurs et les non-assurés sociaux, les jeunes majeurs souhaitant la confidentialité, le public en difficulté temporaire d'accès à la contraception, la possibilité de réaliser un test de grossesse sur place, etc. L'accueil des femmes et des couples, pour les consultations médicales liées à l'IVG, est davantage intégré à l'activité des six CPEF hospitaliers attachés au service de gynécologie en charge de la réalisation des IVG.

## Vingt-neuf médecins membres du réseau

Certaines adolescentes rencontrent des difficultés pour accéder aux centres, surtout en zone rurale et dans certaines communes. L'une des principales spécificités de ce réseau est d'intégrer des médecins pour mailler le territoire. Vingt-neuf médecins « réseau », dont deux spécialistes (pédiatre, gynécologue), reçoivent à leur cabinet les jeunes qui leur sont adressés dans le cadre de ce dispositif ou qui ont simplement identifié le médecin comme membre du réseau. Les jeunes peuvent ainsi consulter en zone rurale et à proximité des établissements scolaires. Les contraceptifs sont disponibles directement au cabi-

net des médecins et leur délivrance s'effectue donc sans passage en pharmacie. À noter que l'attractivité des médecins réseau dont le cabinet est proche d'un collège et, surtout, d'un lycée, est forte.

## 2 100 consultations par an

L'ensemble de ces professionnels fonctionne véritablement en réseau : des réunions de coordination sont organisées régulièrement entre les différents partenaires. En 2011, concernant l'activité de consultation des centres auprès des mineurs, quelque 2 100 consultations ont été réalisées, dont un tiers environ concernent une première contraception. Les centres ont réalisé 1 390 renouvellements de contraception ; 350 jeunes filles y sont venues pour un test de grossesse ou se faire dispenser une pilule du lendemain. À souligner que les jeunes garçons viennent de plus en plus souvent, soit comme accompagnant, soit pour eux-mêmes. Le premier motif constaté de rendez-vous dans un centre est une prise de risque (rapport non protégé, par exemple). En parallèle, les médecins réseau ont permis l'accès à la contraception pour 120 jeunes filles.

## Et pour l'avenir ?

Comment développer et améliorer ce dispositif de prévention efficace et cité comme bonne pratique par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) dans l'un de ses rapports ? Plusieurs axes identifiés sont nos pistes pour l'avenir. Dans les lycées, développer des actions complémentaires davantage axées notamment sur l'accès à la consultation. Développer la fonction de « professionnels ressources » dévolue aux médecins et sages-femmes des CPEF, au profit des médecins généralistes, sur la contraception, les prises de risques. Mieux communiquer aux jeunes sur les adresses utiles. Mieux adapter nos informations aux hommes. Et, enfin, développer des actions auprès du public déscolarisé (jeunes accueillis en Maison d'enfants à caractère social, protection judiciaire de la jeunesse, jeunes en situation de handicap). Pour atteindre ce dernier objectif, des moyens supplémentaires sont nécessaires afin de former les professionnels à l'abord de ces publics. Préserver la

## « La fréquence des consultations prénatales permet de libérer la parole »

**Entretien avec Nicolas Dutriaux,** sage-femme libérale, secrétaire adjoint du Collège national des sages-femmes de France.

*La Santé en action :*  
**À titre de rappel, quelles sont les missions principales des sages-femmes ?**

*Nicolas Dutriaux :*  
Cette profession médicale assure le suivi des grossesses normales, dont les échographies prénatales, la préparation à la naissance et à la parentalité, la surveillance et la gestion du travail et de l'accouchement, la prise en charge des suites de naissance

pour la mère et l'enfant, la rééducation périnéale, les suivis gynécologiques de prévention et le suivi contraceptif des femmes en bonne santé... Et cette liste n'est pas exhaustive.

**S.A. : Est-il facile pour vous d'aborder les questions de santé sexuelle en consultation ?**

*N.D. :* Oui... et heureusement ! La sage-femme est confrontée à des questions de sexualité à chacune de ses consultations. La grossesse et ses suites sont des moments importants pour les couples qui vont, pour nombre d'entre eux, modifier leur sexualité. Les consultations prénatales et la préparation à la naissance sont donc des temps d'écoute et de réponses aux éventuelles questions que les couples peuvent se poser, d'autant que la libido évolue et fluctue pour les femmes comme pour les hommes tout au long de la grossesse. À la suite de la naissance de l'enfant, le nouveau rythme

qu'impose son arrivée signe souvent une période d'abstinence plus ou moins longue ainsi qu'une reprise sporadique des rapports avec des craintes liées au déroulement de l'accouchement (cicatrice périnéale, épisiotomie, peur de la douleur, etc.).

Suivent les séances de rééducation périnéale qui permettront notamment à la femme de se réapproprier son corps suite aux modifications importantes qu'il a pu connaître lors de la grossesse puis de l'accouchement. Ces séances ont également pour objectif de traiter d'éventuelles dyspareunies (douleur au cours des rapports sexuels) ou dysfonctions sexuelles causées par des lésions périnéales.

**S.A. : Quels sont les autres domaines d'intervention des sages-femmes en matière de sexualité ?**

*N.D. :* Leurs compétences s'étendent également à la santé génésique des femmes en assurant des consultations gynécologiques de prévention, ainsi que la prescription et le suivi de l'ensemble des contraceptions des femmes en bonne santé. Toute consultation gynécologique ou de prescription de contraception amène régulièrement à parler de la sexualité. Il en est de même lorsque la sage-femme est confrontée à une demande d'interruption volontaire de grossesse : pourquoi cette grossesse non programmée ? S'il y a eu échec de contraception, quelles sont les causes de cet échec ? Etc.

La sage-femme, profession médicale à compétences définies, se positionne donc comme spécialiste de l'éducation en santé, de la prévention et du dépis-

tage, bien évidemment dans le cadre du suivi de la grossesse mais aussi des risques liés à la sexualité (infections sexuellement transmissibles-IST, grossesses non désirées, rapports forcés, etc.). Ceci est assez peu connu, mais en matière de prévention et d'éducation à la santé, les sages-femmes sont amenées à intervenir auprès des adolescents lors de séances d'éducation affective et sexuelle [dans les centres de planification et d'éducation familiale-CPEF, par exemple – ndlr].

Il faut aussi souligner les interventions fréquentes des sages-femmes territoriales (travaillant en centres de PMI ou dans les centres de planification) auprès de collégiens et/ou de lycéens. Ces interventions répondent à l'obligation des établissements, depuis la loi de 2001, de prévoir des heures d'information et d'éducation à la vie affective et à la sexualité auprès des classes du primaire et du secondaire, adaptées au niveau de compréhension des élèves. Selon l'organisation locale, ces interventions peuvent s'intégrer dans un projet pédagogique de l'établissement. Des élèves peuvent également se rendre au centre de planification pour découvrir son organisation et les consultations qui leur sont accessibles.

**S.A. : Quelles sont les missions des sages-femmes en matière de santé sexuelle ?**

*N.D. :* La première mission est la prévention des risques liés à la sexualité (IST, grossesses non désirées en premier lieu) : promotion du « safe sex ». La démarche d'information et